

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESSE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-. Christian FRANCOUAL.-. Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-88 : VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2011

Rapporteur Danielle DEVIERS

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2011 est soumis à l'approbation des délégués communautaires

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le procès verbal de la séance du 27 mai 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESSE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-. Christian FRANCOUAL.-. Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-89 : CHOIX ETABLISSEMENT BANCAIRE FINANCEMENT « TRAVAUX VOIRIE 2010 » ET « HOTEL D'ENTREPRISES »

Rapporteur Danielle DEVIERS

Conformément aux prévisions budgétaires, il est proposé de procéder au choix de l'établissement bancaire pour les financements suivants :

- emprunt d'un montant de 320 000 €, à taux fixe trimestriel, sur 9 ans, pour l'opération « Travaux voirie 2010 »
- emprunt d'un montant de 360 000 €, à taux fixe mensuel, sur 15 ans, pour l'opération « Hôtel d'entreprises »

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Il est proposé de retenir :

- l'offre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, à taux fixe trimestriel de 3,52%, sur 9 ans, avec amortissement constant du capital, pour l'emprunt relatif à l'opération « Travaux voirie 2010 », d'un montant de 320 000 €,
- l'offre de la Banque Populaire Occitane, à taux fixe mensuel de 3,96%, sur 15 ans, avec amortissement constant du capital, pour l'emprunt relatif à l'opération « Hôtel d'entreprises », d'un montant de 360 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles à la mise en œuvre de ces financements.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.-. Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-. Christian FRANCOUAL.-. Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-90 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Rapporteur Danielle DEVIERS

Considérant que les titres de recettes ci après listés

Budget principal

- titre 6/2009 pour 14,00 € (taxe de séjour)
- titre 27/2009 pour 12,00 € (pont-bascule)
- titre 101/2009 pour 13,00 € (pont-bascule)
- titre 151/2009 pour 13,00 € (pont-bascule)
- titre 509/2009 pour 89,00 € (taxe de séjour)

Budget annexe Spanc

- titre 77/2006 pour 34,25 € (contrôle de réalisation)
- titre 54/2008 pour 76,00 € (contrôle de réalisation)

Budget annexe Multiservice viande

- titre 1/2007 pour 86,37 € (loyer janvier 2007)
- titre 2/2007 pour 759,46 € (loyer février 2007)
- titre 15/2009 pour 258,78 € (loyer septembre 2009)
- titre 16/2009 pour 759,46 € (loyer octobre 2009)
- titre 17/2009 pour 397,00 € (taxes foncières 2009)
- titre 18/2009 pour 162,83 € (prime d'assurance 2009)

d'un montant total de 2 675,15 €, n'ont pu être recouvrés,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve l'admission de cette somme en non valeur.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.- Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.- Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.- Christian FRANCOUAL.- Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N°2011-91 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur Danielle DEVIERS

Considérant la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation de voirie supplémentaires, non prévus initialement,

Il convient de prévoir des crédits complémentaires à l'opération d'investissement afférente « acquisition matériel voirie », d'un montant de 700 €.

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 suivante, au budget principal :

Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21578-33 Autres matériels et outillages de voirie		700		
21-21751-77 Réseaux de voirie	700			
Total	700	700		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-. Christian FRANCOUAL.-. Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N°2011-92 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES ET DE REALISATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE A GOURDON

Rapporteur Bruno SABATIER

Aménagement des zones d'activités : création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation d'activités économiques à caractère industriel ou artisanal.

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane a décidé de confier, par délibération du 17 janvier 2007, à la Société d'Economie Mixte « Lot Développement Aménagement », une mission de mandat d'études et de réalisation de l'opération « requalification et extension de la zone d'activités de la Croix de Pierre à Gourdon ».

A cet effet, une convention de mandat a été signée entre les deux parties le 29 janvier 2007.

Cette convention a fait ensuite l'objet d'un avenant n°1 signé entre les deux parties le 28 mai 2009, en vertu d'une délibération du 27 mai 2009. Cet avenant avait pour objet :

1- de scinder l'opération en deux phases distinctes :

- la partie lotissement, terminée, pour un montant total de 754 609 € TTC, d'une part,
- la partie requalification de la zone existante, dont le montant reste à déterminer, d'autre part.

2- de régulariser le remboursement des appels de fonds sur l'opération du lotissement.

A la fin de l'année de parfait achèvement, il apparaît que les dépenses relatives à la partie lotissement s'élèvent à 764 464,53 € TTC, au lieu de 754 609 € TTC, comme indiqué dans l'article 2 de l'avenant n°1 du 28 mai 2009. Cette augmentation est due à la révision des prix.

Les avances apportées par la collectivité et autres produits (produits financiers et de gestion) s'élevant à ce jour à 755 659,44 € TTC, le solde à régler par la Communauté de Communes est de 8 805,09 € TTC.

En conséquence, il est proposé de conclure avec la Société d'Economie Mixte « Lot Développement Aménagement » un avenant n°2 à la convention de mandat initiale, lequel a pour objet de régulariser le montant des dépenses liées à l'opération, suite à l'année de parfait achèvement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le projet d'avenant n°2 est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la conclusion de l'avenant n°2 ci-avant proposé avec la Société d'Economie Mixte Lot Développement Aménagement » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-.Christian FRANCOUAL.-.Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-93 : ADHESION 2011 A L'ASSOCIATION « URGENCE POLT »

Rapporteur Stéphane MAGOT

Il est rappelé au Conseil Communautaire que lors de sa séance du 26 mai 2010, il a été décidé d'adhérer pour l'année 2010, à l'association « Urgence POLT » sise 7 avenue de la République 18100 VIERZON. Créée le 30 janvier 2010, cette association rassemble dans une même structure toutes les personnes et organisations qui militent en faveur de la modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. Elle a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes, du cadencement de la ligne et d'agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse.

L'Association « Urgence Polt » sollicite la Communauté de Communes afin qu'elle renouvelle son adhésion, pour l'année 2011 et ce à hauteur de 300€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Urgence POLT » pour l'année 2011,
- approuve le versement d'une cotisation de 300 € pour l'année 2011
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.-. Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-. Christian FRANCOUAL.-. Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-94 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – ANNEE 2011

Rapporteur Serge BORIES

Rapport sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

La Communauté de Communes a la compétence « création et gestion d'ALSH pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents ». Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel (entretien) ; une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2011 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 10 323.98 € et les frais de personnels à 14 409.92 € soit un total de 24 733.90 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2010, s'élevaient à 24 206.11€.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2011,

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT.-. Christian FRANCOUAL.-. Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-95 : CALENDRIER DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur Danielle DEVIERS

Proposition est faite de déterminer le calendrier des séances du conseil communautaire pour la fin du 2^{ème} semestre 2011.

Il est proposé les dates suivantes :

Le 21 septembre 2011 à 17h30 à Saint Germain du Bel Air

Le 26 octobre 2011 à 17h30 à Payrignac

Le 16 décembre à 17h30 à Gourdon (salle des Pargueminiers)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le calendrier des séances du Conseil Communautaire pour la fin du 2^{ème} semestre 2011, comme énoncé ci-avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT

Arrivée de Christian FRANCOUAL et Patrick CAPY

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N°2011-96 : REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES / PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur Danielle DEVIERS

Par courrier en date du 18 avril 2011 le Préfet du Lot a transmis aux Maires et Présidents de Communautés de communes et de syndicats intercommunaux du département un projet de schéma départemental de coopération intercommunale afin que leurs assemblées délibérantes rendent un avis pour le 18 juillet prochain.

Madame la Présidente rappelle que ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCQB en date du 15 décembre 2010 proposant un périmètre d'étude pour la définition de périmètres de coopération à l'échelle du Pays Bourian ;

Vu le projet de fusion des Communautés de Communes Sud-Bouriane et du Pays de Salviac adopté par leurs Conseils communautaires et les Conseils municipaux de leurs Communes membres ;

Vu les réflexions entamées par les Communes de la Communauté de Communes Haute-Bouriane pour la définition d'un périmètre de coopération avec la Communauté de Communes Quercy-Bouriane dans le cadre du conseil communautaire du 12 mai 2011 ;

Vu la délibération de la Commune du Vigan en date du 24 mai 2011 sollicitant l'intégration de la Commune et préconisant le rattachement des communes du canton de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane ;

Vu les travaux des Bureaux de ces deux intercommunalités réunis conjointement le 15 juin 2011 ;

➤ Sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans son ensemble :

Considérant que ce projet de schéma fait apparaître des distorsions importantes entre les différents territoires intercommunaux du Département, notamment entre les blocs intercommunaux du nord et de l'est et les périmètres du sud ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant que les orientations que fixe la loi du 16 décembre 2010 pour le dessin des futurs schémas de coopération intercommunale ne semblent pas toutes avérées dans ce projet de schéma, et notamment :

En matière de cohérence spatiale au regard des unités urbaines et des bassins de vie, puisque le bloc intercommunal du Causse ne peut se structurer autour d'aucun pôle urbain, et que les blocs du nord et de l'est intègrent plusieurs bassins de vie au risque d'induire un déséquilibre dans la répartition des investissements sur ces territoires ;

En matière de solidarité financière, puisque ce projet de schéma intervient préalablement à toute étude comparée de la situation financière et fiscale des EPCI ;

En matière de rationalisation des structures dans la mesure où aucune étude préalable ne permet d'identifier les transferts de compétences des syndicats intercommunaux vers les Communautés de Communes.

➤ Sur le projet de périmètre de coopération à l'échelle du Pays Bourian.

Considérant la détermination des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires des Communautés de Communes Sud Bouriane et du Pays de Salviac de fusionner à l'échelle de leurs deux périmètres ;

Considérant qu'en cela ces deux Communautés de Communes satisfont aux exigences légales en matière de population et de cohérence spatiale au regard des bassins de vie ;

Considérant que l'échelle du Pays Bourian dans son périmètre actuel ou modifié, reste le niveau pertinent pour assurer l'équilibre du territoire en termes de coordination pour la réalisation de projets structurants d'aménagement et de développement de rayonnement supra-communautaire ;

Il apparaît que le Pays Bourian, dans son périmètre actuel ou futur, devrait être constitué de deux intercommunalités : d'une part Sud Bouriane et Pays de Salviac et d'autre part Quercy Bouriane et Haute Bouriane dont le contour reste encore à définir.

Considérant cependant que le consensus requis pour faire évoluer les périmètres des Communautés de Communes Quercy-Bouriane et Haute-Bouriane dans le cadre d'une fusion n'est pas acquis auprès des Conseils municipaux et du Conseil Communautaire de Haute Bouriane ;

Considérant que le périmètre actuel de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane satisfait aux exigences légales en terme de population et de cohérence spatiale au regard des unités urbaines et de bassins de vie ;

Il est proposé au Conseil Communautaire

De rejeter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans sa version du 18 avril 2011 ;

De se prononcer en faveur du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes Quercy Bouriane composé des Communes de :

- | | |
|------------------------------|--------------------------|
| - Gourdon ; | Montamel ; |
| - Payrignac ; | Saint-Chamarand ; |
| - Saint-Cirq-Madelon ; | Lamothe-Cassel ; |
| - Saint-Germain du Bel Air ; | Saint-Cirq-Souillaguet ; |
| - Concorès ; | Soucirac ; |
| - Peyrilles ; | Saint Projet ; |
| - Uzech-les-Oules | Saint Clair |

De dire que ce périmètre pourra évoluer suite à l'élaboration d'un projet commun et partagé de développement et d'aménagement de l'espace entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et les Communes de la Communauté de Haute Bouriane dont les Conseils municipaux en exprimeront la volonté par délibération.

Gérard GAYDOU et Christian FRANCOUAL ne participent pas au vote,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 28 votes pour et une abstention (Simone BOURDARIE) :

- rejette le schéma départemental de coopération intercommunal dans sa version du 18 avril 2011,
- se prononce en faveur du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- propose l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Communauté de Communes Haute Bouriane

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.-. Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N°2011-97 : CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET HAUTE BOURIANE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE REDEFINITION DES PERIMETRES INTERCOMMUNAUX

Rapporteur Danielle DEVIERS

Les Communautés de Communes Quercy-Bouriane et Haute-Bouriane, ont décidé, dans le cadre d'une réunion conjointe de leurs Bureaux communautaires, élargi aux Maires de leurs Communes membres, de conduire une étude de redéfinition des périmètres intercommunaux dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales.

L'objectif de cette étude est de faire émerger un projet de territoire sur la base du ou des bassins de vie des Communautés de Communes pour constituer un périmètre pertinent sur le long terme et à taille humaine.

L'étude se découpera en deux tranches comme suit :

- Une tranche ferme qui a pour objectif la définition d'un projet de territoire et de l'organisation d'un périmètre de regroupement à partir de différents scénarii.
- Une tranche conditionnelle pour l'élaboration du projet communautaire à partir du scénario de regroupement retenu.

La première tranche sera décomposée en deux étapes :

- Étape 1 : la réalisation d'un diagnostic de la situation,
- Étape 2 : la définition d'un projet de territoire et de scénarii de regroupement.

Le pilotage de l'étude sera assuré conjointement par les Communautés de Communes Quercy-Bouriane et Haute-Bouriane dans le cadre d'une convention de mutualisation fixant la composition du Comité de pilotage, les modalités de suivis administratif du dossier et les modalités de financements.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La CCQB assurera les procédures de consultation et le suivi administratif et financier de l'étude. La Communauté de Communes Haute-Bouriane contribuera financièrement au prorata de la population par remboursement à la CCQB, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise la Présidente à signer la convention de mutualisation entre les Communautés de communes Quercy Bouriane et Haute Bouriane, pour la réalisation d'une étude de redéfinition des périmètres intercommunaux, telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.- Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel : Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac : Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N°2011-98 : SCIC INITIATIVE ENVIRONNEMENT : MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIONS D'INFORMATIONS ET DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES-ANNEE 2011

Rapporteur Bernard MULLER

Protection et mise en valeur de l'environnement

Depuis 2009, le Pays Bourian a souhaité soutenir, en partenariat avec la SCIC Initiative Environnement, un programme d'information, d'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce programme est organisé auprès des écoles maternelles, élémentaires et primaires et des centres de loisirs.

Ces animations sont assurées par une animatrice de la SCIC et sont structurées autour de quatre thèmes dont le choix est fonction des enjeux environnementaux majeurs et des politiques menées en matière d'environnement sur le territoire :

- l'eau,
- la forêt,
- l'éco-construction,
- le jardin.

Pour rappel, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a validé pour l'année 2010 une participation de 4 158 €.

En accord avec le Pays Bourian, les Communautés de Communes adhérentes sont sollicitées, en 2011, pour allouer une subvention à la SCIC Initiative Environnement, pour un montant global de 28 476 €. La participation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane représenterait un montant de 5 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de l'espace, environnement » du 30 juin 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 30 votes pour et une abstention (Yvette DELMAS):

- approuve le versement d'une participation de 5 000 € à la SCIC Initiative Environnement pour l'année 2011
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.- Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N°2011-99 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur Serge BORIES

Protection et mise en valeur de l'environnement : réalisation, suivi et mise à jour des schémas communaux d'assainissement

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane a la compétence de « réalisation, suivi et mise à jour des schémas communaux d'assainissement, mise en place d'un service de contrôle et de suivi des assainissements autonomes (installations nouvelles et existantes) ».

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau lotissement, la Commune de Saint-Germain souhaite modifier le schéma communal d'assainissement, rédigé en 2004 par la société Ginger Environnement. Cette modification consiste en l'adaptation de la carte d'assainissement collectif de la commune.

Afin de mener le projet de manière cohérente, au plus près des besoins de la commune, il a été proposé de rédiger une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. Le coût de l'étude de modification du schéma reste à la charge de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- autorise Madame la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière entre la Commune de Saint Germain du Bel Air et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour l'étude et la mise en conformité des systèmes d'assainissement de la Commune de Saint Germain du Bel Air et l'actualisation de son schéma directeur.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESSE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.-. Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-100 : CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC POUR L'USAGE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur Serge BORIES

Création et gestion de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage

La Commune d'Anglars-Nozac, accueillant des gens du voyage sur son territoire, sollicite un usage mutualisé de l'aire d'accueil créée et gérée par la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, en contrepartie d'une participation financière au coût de fonctionnement de l'équipement.

En conséquence, il est proposé de mutualiser l'usage de l'aire d'accueil des gens du voyage, avec la Commune d'Anglars-Nozac, par convention pluriannuelle, d'une durée de trois ans, selon les conditions suivantes :

- un accès limité à trois emplacements, soit six places, sous réserve de la capacité d'accueil de l'aire, composée de onze emplacements soit vingt-deux places au total.
- une participation financière au déficit de fonctionnement de l'aire, au prorata du temps d'occupation et du nombre de places occupées

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- approuve la conclusion d'une convention de mutualisation entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune d'Anglars-Nozac, pour l'usage de l'aire d'accueil des gens du voyage, selon les modalités proposées,

- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 22 juin 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Christian LALANDE - Pouvoir de Roger GUITOU à Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE.-. Pouvoir de Delphine SOUBIROUX-MAGREZ à Marie-Odile DELCAMP.-. Simone BOURDARIE

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Montamel: Jean-François BELIVENT - Patrick MOUDEN

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Yvette DELMAS

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN.-. Pouvoir de Christian BECQ à Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE - Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Nathalie DENIS - Jacques GRIFFOUL.-. Patrick DELPECH - Eric BESSIERES - Marie-Françoise TALAYSSAT

A été élu secrétaire de séance : Serge BORIES

N° 2011-101 : MAISON MEDIEVALE D'UZECH LES OULES / DEMANDE DE CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU LOT
Rapporteur Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE

Développement touristique : opération de restauration des patrimoines culturels, naturels, architecturaux

En partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général du lot a procédé à un inventaire du patrimoine médiéval sur le département, afin d'en assurer la conservation.

Ce travail a permis de répertorier sur la Commune d'Uzech-Les-Oules une maison rurale du XIIème siècle dont le niveau de conservation et la qualité de construction lui confèrent un intérêt particulier en termes d'interprétation de l'architecture du patrimoine médiéval.

Au titre de sa compétence en matière de conservation du patrimoine le Conseil Général a procédé aux travaux nécessaires à la sauvegarde de ce bien. En revanche il appartient à la Collectivité porteuse du bien d'en décider la destination et de porter la réalisation des aménagements nécessaires.

Considérant les compétences de la CCQB en matière de rénovation et de mise en valeur du petit patrimoine et en matière de développement touristique, la Commission Culture et Patrimoine du 13 novembre 2009 a proposé d'examiner la faisabilité d'un aménagement de ce site en centre d'interprétation du patrimoine médiéval qui pourrait être intégré à un circuit touristique de découverte du territoire.

Un programme d'opération a été défini avec le service du patrimoine du Conseil Général en vu de la consultation d'un maître d'œuvre pour définir et proposer un projet.

Préalablement à la désignation d'un maître d'œuvre il convient de pouvoir disposer sur ce bien des droits réels nécessaires à la réalisation de travaux.

A cet effet, et considérant que ce bien relève du domaine privé du Conseil Général, il paraît opportun de solliciter de ce dernier, la conclusion d'un bail emphytéotique au bénéfice de la CCQB sur la

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Maison médiévale d'Uzech-Les-Oules, sise « le Bourg – 46 310 », référencée au cadastre de la commune sous le numéro de parcelle D 353 et d'une superficie de 70 m².

Ce bail serait conclu pour une durée de 30 ans et un canon emphytéotique d'un euro mensuel, payable annuellement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de solliciter le Conseil Général pour la conclusion d'un bail emphytéotique au bénéfice de la CCQB sur la Maison médiévale d'Uzech-Les-Oules selon les conditions et modalités énoncées ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS